



HAL
open science

L'élite minière à l'origine du nouveau minier : entre multipositionnalités, imaginaires de l'espace et impératif étatique de gestion des ressources minérales

Pauline Massé

► To cite this version:

Pauline Massé. L'élite minière à l'origine du nouveau minier : entre multipositionnalités, imaginaires de l'espace et impératif étatique de gestion des ressources minérales. Sébastien Chailleux; Sylvain Le Berre; Yann Gunzburger. Ressources minérales et transitions - Trajectoires politiques du sous-sol français au 21ème siècle, Peter Lang Verlag, 2022, EcoPolis, 9782875745330. <hal-04119434v2>

HAL Id: hal-04119434

<https://hal.science/hal-04119434v2>

Submitted on 12 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

L'élite minière à l'origine du renouveau minier : entre multipositionnalités, imaginaires de l'espace et impératif étatique de gestion des ressources minérales.

Pauline Massé

Introduction

La relance de l'extraction de certaines ressources minières sur le sol français ne résulte pas tant de quelque récente découverte, que ce soit en matière de réserves, de technologies d'extraction, ou encore de propriété des métaux. Elle prend plutôt forme dans un enchevêtrement spécifique, entre d'une part certaines considérations géopolitiques liées à l'approvisionnement en matières premières depuis les années 2000 (Chailleux, Le Berre et Gunzburger, cet ouvrage), d'autre part la volonté d'un groupe d'individus relativement restreint qui a su faire valoir ses visions et motivations. La production des ressources dépend en effet vivement des pratiques, perceptions, comme des relations politiques et économiques des sociétés humaines à une période donnée (Gautier et Benjaminsen, 2012), tout autant qu'elle s'inscrit dans des configurations politiques spécifiques (Hall, 1986). Comprendre la politique de renouveau minier demande donc de porter une attention particulière aux individus mobilisés autour de celle-ci : quels sont les moteurs sous-jacents à l'implication de ces derniers dans la relance minière (en termes de pratiques, de filtres culturels, d'imaginaires, de relations politiques et économiques) ? Quelle(s) configuration(s) politique(s) font-ils émerger en matière de gestion des ressources dans le domaine minier ? La relance minière présente pour particularité d'être soutenue par un groupe d'individus resserré et dont les nombreuses particularités communes, notamment un certain pouvoir d'agir dans le secteur minier, m'ont menée à le qualifier d'*élite minière*. Je propose cette notion, construite autour d'un cadre théorique interdisciplinaire, afin de mettre en lumière et caractériser ce qui rassemble ces individus.

Aux fondements de ce qui me mène à parler d'élite minière se trouve l'articulation spécifique entre la détention de certains savoirs et le pouvoir d'agir, soit le rapport savoir/pouvoir. L'élite minière est *élite* parce qu'elle détient certaines compétences qui lui confèrent en retour son pouvoir ; elle est *minière*, du fait du champ spécifique dans lequel elle applique et exerce ses compétences, celui de la gestion des matières premières souterraines, de mines ou de carrières¹. Son pouvoir d'agir renvoie à la possibilité, sur un territoire donné, d'extraire certaines matières premières contenues dans le sous-sol, soit ce que Raffestin (1980) a nommé le *pouvoir originel de l'homme*. Il tient dans la capacité à faire émerger les propriétés des matières naturelles et, par-là, de les transformer en *ressources* grâce à la *technicité*. Les savoirs de l'élite minière lui confèrent un statut particulier dans la société, qui renvoie à une forte hiérarchisation des capacités de mise en ressource du territoire. Tandis que peu de personnes sont capables de naviguer au sein de la haute technicité des domaines géologique et minier, la production des ressources minérales concerne une multiplicité d'échelles et d'acteurs : à tous les stades de leur production, depuis leur extraction jusqu'à leur utilisation dans des produits finis où ils concernent la société dans son ensemble. Ainsi le pouvoir de l'élite minière « mêle toujours plus inextricablement la conduite des affaires spécifiques à [son] domaine et des enjeux qui, eux, affectent l'ensemble de la société » (Wright Mills, 2012, p.XI).

Loin d'être récente, cette hiérarchisation, tout comme les positions privilégiées qui en découlent, résultent d'une construction spécifique liée à l'institutionnalisation progressive de l'articulation entre pratiques savantes et impératifs d'Etat. La production des ressources minières participent historiquement de la construction et de l'expansion étatique, et l'élite minière s'inscrit dans le temps

¹ La distinction entre mine et carrière est basée sur le type de matière première extraites. Une liste produite par les services en charge de l'Etat renvoie à cela.

long du rapport à l'Etat. Elle constitue un témoin privilégié de certaines transcendances dans les conjonctures politiques et institutionnelles. Elle renvoie à ce que J. Lamy (2017) nomme le *régime régulateur des sciences et des techniques*, qui accompagne l'émergence puis la consolidation de l'Etat moderne : soit l'organisation des rapports entre les « façons de gouverner » et les « manières de savoir qui les informent », autrement dit entre l'action de gouverner et les savoirs construits à cet effet. Quatre grandes caractéristiques structurent la notion de régime régulateur : « une structuration par le droit, une légitimité professionnelle disputée, une bureaucratie dédiée et un ensemble de valeurs caractéristiques » (ibid., para.2). Elle renvoie au besoin d'une « structure socioprofessionnelle, à la fois bureaucratique et hautement spécialisée, indispensable au bon fonctionnement de l'Etat. » (Lamy, 2017, para.1). La formation de l'élite minière découle ainsi d'un impératif constitutif de l'Etat, aussi ancien qu'exponentiel : celui de la gestion des ressources minérales, le menant à faire de ces dernières un régime de souveraineté (par le droit), de vérité (par la science) et de discipline (par l'éducation).

L'inscription de ce groupe d'individus dans des configurations institutionnelles anciennes motive en partie le choix de sa qualification en tant qu'*élite* plutôt que *réseau d'action publique*, mobilisé autour d'une politique spécifique (Le Galès, Thatcher 2010) – ici, la relance minière. Cette dernière notion manque en effet de saisir, non seulement les caractéristiques plus générales de l'Etat comme de l'administration dans lesquelles s'ancre un réseau spécifique, tout autant que l'*univers de sens* qui le compose et participe de sa formation (Massardier, 1997). Le terme d'élite minière, au contraire, me permet de caractériser les individus impliqués dans la politique de renouveau minier, puis de mettre à jour un groupe qui agit et circule de façon plus globale dans le secteur minier. Il est ainsi possible de parler d'élite dans le cas « d'un groupe fortement structuré exerçant un pouvoir sur l'action publique dans la durée » (Genieys & Hassenteufel, 2012, p.98). C'est une conception institutionnaliste du pouvoir, où les individus sont puissants, non seulement du fait qu'ils occupent des positions de pouvoir mais aussi parce qu'ils sont « multipositionnels » (Boltanski, 1972 ; Mills, 2012). Le champ renouvelé de la sociologie des élites invite plus précisément à croiser une analyse en termes de ressources multipositionnelles et relationnelles d'une part, puis une analyse des propriétés sociales et des logiques d'action partagées (croyances, représentations et référentiels d'action) d'autre part (Genieys, 2008).

« Pour nous, l'industrie minière c'est une grande famille »², « un tout petit monde où tout le monde se connaît »³, « un microcosme »⁴. Circulant dans les mêmes lieux, possédant des trajectoires professionnelles similaires et participant aux mêmes événements dans le cadre du renouveau minier et au-delà, les individus composant l'élite minière sont par ailleurs attachés par une « culture minière »⁵, autant qu'ils construisent collectivement leurs intérêts au fil de la mise en forme de la politique de renouveau minier et de ses contestations. Autour de cette *culture professionnelle*⁶ minière s'articulent une pluralité d'*imaginaires*, soit l'arrière-plan normatif et symbolique partagé par ce groupe d'individus⁷ et participant de sa formation. Ces individus possèdent en commun certains modes de pensée et d'agir, une certaine manière de considérer le territoire et ses ressources, des représentations partagées de l'activité minière, une passion pour la géologie comme pour le monde de la mine. Soit autant d'imaginaires qui fondent la légitimité de leurs positions respectives comme leurs engagements à titre individuel ou collectif dans la politique de relance minière. En outre, ces

² E11 : Retraité du Corps des Mines, Tungstène du Narbonnais.

³ E5 : Ex-A3M (fédération minière).

⁴ E16 : Géologue, BRGM.

⁵ E19 : Directeur géo-ressources, BRGM.

⁶ Soit « un ensemble de représentations et/ou de comportements partagés » (Olivier de Sardan, 2004, p.49).

⁷ « La notion d'imaginaire est utilisée depuis les années 1960-1970 par les sciences humaines et sociales pour qualifier l'arrière-plan normatif et symbolique partagé par les individus d'un groupement humain donné. » (Bénos, 2020, p.469)

imaginaires ont pour spécificité de posséder une dimension fondamentalement spatiale : l'espace prend une place toute particulière dans l'institution de l'élite minière en tant que telle, il participe de la définition de ses pratiques sociales comme de leurs significations (Debarbieux, 2015). Cet imaginaire de l'élite minière est à la fois instituant – il permet de faire advenir son existence en tant que collectif – et institué – il s'incarne dans les formes sociales et politiques prises par ce groupe et ses principales institutions (Bénos, 2020). Ce sont ainsi autant de manières d'appréhender la nature, le territoire ou encore le sous-sol qui fondent l'imaginaire de l'élite minière, constituent des composantes fondamentales de son univers symbolique de même que celles de ses principales institutions.

Je tiens donc à souligner l'intérêt d'appréhender cette élite sous l'angle de la géographie, ses individus ne partageant pas uniquement des caractéristiques sociales et économiques, mais tout autant de manières de considérer le territoire. Les études sur l'Etat et ses élites sont en effet souvent focalisées sur le développement des institutions et de l'administration (Ruelle, 2021). Elles laissent de côté son cadre physique, alors même que « le territoire est au cœur de toute construction politique » (ibid., p.2). Pour J. Le Mauff (2021), les ressources naturelles présentes sur un territoire donné sont nécessaires au développement d'une structure administrative et, en cela, il s'agit moins de distinguer l'Etat et son territoire, mais d'envisager que « l'Etat est son territoire ». A. Preci (2021) a montré, dans le cas de l'Argentine, comment les représentations des marges territoriales ont joué un rôle crucial dans la construction de l'Etat-Nation au XIX^e siècle, en constituant le « substrat matériel de la consolidation du récit fondateur de l'Argentine moderne. » Le territoire a servi de « fiction fondatrice » pour l'imaginaire nationaliste et hégémonique de l'élite au pouvoir, et a permis de fixer le périmètre d'action de l'Etat. De la même manière, il s'agit ici d'étudier de quelle façon les imaginaires de l'espace de l'élite minière participent de la consolidation et de l'expansion de l'Etat-Nation français, et mettent en lumière certaines de ses dimensions spécifiquement matérielles et spatiales. Ceci afin d'appréhender plus finement les manières dont « l'Etat habite le territoire et en émane » (Le Mauff, ibid.), ainsi que l'articulation, souvent décrite comme automatique, entre Etat et contrôle du territoire (Andro, 2021).

Ce chapitre propose donc d'étudier l'élite minière qui participe de la définition comme du portage de la politique de renouveau minier, et d'interroger à travers elle la manière dont le pouvoir de l'Etat se fonde et se construit sur l'organisation de la gestion des ressources minérales à grande échelle. Il analyse les origines de cette configuration politique spécifique en matière de gestion des ressources (1) et s'attache à décrire les attributs des individus composant cette élite, à partir de leurs trajectoires professionnelles et multipositionnalités communes (2). Il met en lumière certains des imaginaires de l'espace qui forment son univers symbolique partagé et participent non seulement de son institution, mais aussi du contrôle de l'Etat sur le territoire (3). Il s'attarde sur le pouvoir d'agir de l'élite minière, situé aux marges de l'action publique du fait de ses arènes (4), puis sur l'importance de l'institution du BRGM, à la fois comme dénominateur commun de l'élite minière et plus largement dans le champ de la gestion des ressources souterraines (5).

Cadre méthodologique

La mise en lumière de cette élite minière provient d'une enquête ethnographique multi-située (Marcus, 1995) réalisée entre octobre 2018 et juillet 2019 sur les milieux du renouveau minier⁸. Elle a comporté deux volets : la réalisation d'entretiens ouverts avec 22 des principaux acteurs du renouveau

⁸ Je tiens à souligner la situation particulière qui résulte de l'écriture d'un papier sur le groupe d'individus soutenant le renouveau minier, dans un ouvrage consacré à cette politique et dont ils seront probablement parmi les premiers lecteurs.

minier en France métropolitaine (Annexe 1)⁹ ; l'observation ethnographique au sein de neuf événements en lien plus ou moins direct avec cette politique. Les situations d'observation au sein d'événements ont constitué une entrée efficace dans le milieu de la relance minière en France. Couplées aux entretiens qu'elles m'ont permis d'obtenir, j'ai pu identifier par arborescence le « groupe stratégique » (Olivier de Sardan, 1995) porteur du nouveau minier, à travers le réseau d'interconnaissance de ces individus et les recommandations et conseils de chacun d'entre eux ; il a constitué le « groupe social témoin » pour analyser cette politique. Cette ethnographie a de prime abord fait émerger la centralité de Paris – et en second lieu, celle d'Orléans, siège du BRGM – dans la définition et le portage du nouveau minier, renvoyant à la concentration de la gestion des ressources minérales à l'échelle de l'Etat central (Annexe 2). Elle a permis de mettre en lumière les rôles respectifs de chacun des individus mobilisés autour de cette politique, leurs relations interpersonnelles comme les réseaux plus larges dans lesquels ils sont insérés. L'analyse des entretiens a aussi révélé les perceptions, les logiques d'actions ainsi que les imaginaires partagés par les individus composant cette élite minière. Ils participent de leurs intérêts communs, puis de façon sous-jacente à leur implication à titre individuel et collectif dans la relance minière.

1. Une élite minière qui découle de configurations politiques anciennes, inscrites dans le premier régime régulateur de l'Etat moderne

La configuration spécifique du rapport savoir/pouvoir dans laquelle s'inscrit l'élite minière, loin d'être récente, renvoie à des formes historiquement constituées de pouvoir et de gouvernement en matière de gestion des ressources minérales, appuyées sur l'élaboration de savoirs et de connaissances spécifiques, entre géologie, cartographie, géographie et ingénierie minière.

L'impératif étatique en matière de ressources minérales émerge dans le premier régime régulateur défini par J. Lamy (2017), qui vise la maîtrise de l'espace sous toutes ses formes, appuyé sur la géographie, la cartographie ainsi que la géologie. La « connaissance du territoire, sa délimitation, son quadrillage, sont consubstantiels à la formation de l'Etat français » et organisent ce premier régime, mais aussi plus spécifiquement « la volonté de mettre à disposition de l'Etat un outil lui permettant d'exploiter les richesses territoriales à son profit » (ibid., para.6). La discipline géologique a dans ce cadre joué un rôle crucial. Mettant à jour les qualités du territoire « étatique », elle participait en retour de sa construction imaginaire¹⁰. Elle a ouvert un espace à la fois épistémologique et géographique pouvant être incorporé à des formes de rationalité politique, progressivement intégrées dans l'appareil d'Etat (Braun, 2000). A partir du XVIII^e siècle, l'ampleur prise par l'Etat-Nation donne lieu à un panel d'outils afin d'organiser la gestion des ressources minérales : législatifs (code minier), éducatifs (formations en géologie et en ingénierie minière) et administratifs (Corps des mines, Service des Mines, Service de la Carte Géologique, etc.). Ils participent d'une centralisation exponentielle de la gestion des ressources au plus haut niveau de l'Etat, dont la création d'un corps dédié constitue l'emblème. Le corps des Mines, et avant lui l'Agence des Mines, répondent au besoin pressant de matières premières, de l'Etat comme de l'industrie naissante. Les ingénieurs des mines sont aussi les premiers géologues, et le corps auquel ils appartiennent a constitué, pendant un temps, l'unique institution capable d'administrer et de gérer le monde minier devenu essentiel à la République.

⁹ Les entretiens sont référencés de la même manière que dans l'annexe (E1 ; E2 ; etc.) tout en mentionnant la/les position(s) principale(s) de l'enquête.

¹⁰S'appuyant sur la thèse de Benedict Anderson, pour qui l'idée de « nation » relève d'une construction imaginaire, Bernard Debarbieux a mis en lumière les ressorts de la construction de l'espace étatique, à travers ce qu'il nomme « l'imaginaire étatique et national de l'espace ». Séminaire Espaces Critiques de l'Atelier 7 de l'UMR 5600 EVS.

Contribuant à la « source première de puissance matérielle », ces institutions et leurs membres tendent à transcender toute politique (Héricart de Thury, Annales des Mines, 1834). Qu'il s'agisse de faire la guerre ou de disposer de métaux précieux, le corps des mines accompagne une conception de l'Etat comme pédagogue et/ou promoteur de l'entreprise (Garçon, 2017). « L'ingénieur géographe occupe donc une place particulière dans l'ordre administratif qui s'ébauche : [...] il procède à des tâches techniques et scientifiques dont il doit assurer la qualité et la fiabilité ; de la précision de son travail dépendent les possibilités d'une action politique à distance. » (Lamy, 2012, para.7)

Le premier régime régulateur et l'impératif que constitue les ressources minérales pour l'Etat français ont mené à la formation d'un groupe d'élite, circulant entre les secteurs administratifs et productifs, et dont l'élite minière est en partie l'héritière. Nous verrons en effet que les individus soutenant la politique de renouveau minier présentent de nombreuses caractéristiques héritées de ce régime : tant au niveau des formations des individus (encore issus des Ecoles des Mines, de l'Ecole Polytechnique et de certaines écoles de géologie mises en place à cette époque), de leurs savoirs comme de leurs pratiques (fondées sur la géologie et l'ingénierie minière), de leurs structures d'appartenance (pour la plupart héritières des institutions mises en place entre les XVIII^e et XIX^e siècles), que du cadre législatif dans lequel prend forme la relance minière (le code minier actuellement en vigueur étant en grande partie fondée, dans l'attente de sa réforme, sur celui élaboré sous Napoléon III). Cet ancrage de l'élite minière dans le premier régime régulateur, comme dans les héritages administratifs qui en découlent, renvoie à la formation progressive d'une « noblesse d'Etat » à partir du XVIII^e siècle (Bourdieu, 1989). Son pouvoir comme sa légitimité se fondent sur le développement de l'institution scolaire et du système des Grandes Ecoles, qui participent de la création d'un corps héréditaire d'agents compétents, lui-même amené à occuper des positions de pouvoir bureaucratiques spécifiquement instituées à cet effet. Bourdieu relève dans ce cadre la « magie d'Etat », qui transforme les intérêts particuliers de la « maison du Roi » en intérêts universels dans l'Etat bureaucratique (1997), essentielle selon lui à la compréhension de ce qu'est le pouvoir et la manière dont il se transmet dans toutes les sociétés développées. A travers la hiérarchisation des titres scolaires, elle crée un groupe social séparé du commun des étudiants ordinaires, produisant une continuité entre la noblesse d'Ancien Régime et celle d'Etat. L'élite minière s'inscrit dans l'émergence de cette noblesse d'Etat et y participe, de par leurs nombreuses caractéristiques communes. Sa structuration s'opère dans la transition entre l'Etat dynastique et l'Etat bureaucratique, les premiers membres du corps et de l'Agence des Mines étant directement issus des cadres de l'Ancien Régime, notamment du corps royal des mines (Héricart de Thury, Annales des Mines, 1834). Elle contribue pleinement à la constitution de « l'Etat comme raison d'Etat », orienté vers « le monopole de la manipulation légitime des biens publics » (Bourdieu, 1997), dans son cas en lien avec la gestion du sous-sol.

2. Une élite articulée autour de la similarité des trajectoires professionnelles : multipositionnalités et interchangeabilités dans les domaines du sous-sol

Les individus qui composent l'élite minière présentent pour spécificité d'occuper des positions de pouvoir, de façon plus ou moins simultanée, au sein d'une pluralité d'univers sociaux et/ou d'institutions en lien avec la relance minière comme avec le secteur minier, et sur lesquels ils exercent une influence majeure. Ce sont des acteurs aussi bien productifs (industriels, fédérations minières, entreprises juniors, secteurs du nucléaire et des carrières) qu'administratifs (hauts-fonctionnaires, services techniques de l'Etat, services déconcentrés, ingénieurs du Corps des mines, etc.). Ils possèdent des formations similaires, ayant effectué leurs formations dans les Ecoles des Mines (9/22), à l'Ecole Polytechnique d'Orléans (2/22) ou bien en géologie à l'Université d'Orléans (2/22), de Besançon (1/22) ou encore de Clermont-Ferrand (3/22). Ils sont ingénieurs miniers (10/22), certains appartenant au

Corps des Mines (2/22), ou bien géologues (11/22) avec différentes spécificités. Si l'idée de différences voire de conflit est évoquée entre ces mondes professionnels, celle de la réunion au sein d'une « grande famille »¹¹ l'est tout autant, dont les intérêts sont largement communs ; les deux métiers sont d'ailleurs considérés comme étant historiquement en symbiose pour faire advenir les projets miniers (Polak, 2016).

Carnet de terrain. Journée Mine en France. 6/06/2019

Le buffet se tient au premier étage de la grande maison bourgeoise qui constitue le siège de la Société Géologique de France. J'y retrouve un ingénieur minier « retraité » - il semble qu'on ne parte pas véritablement en retraite dans ce milieu – ayant réalisé une grande partie de sa carrière dans les Charbonnages de France. Il m'avait accordé un entretien 5 mois plus tôt. « Vous voyez aujourd'hui, c'est une autre ambiance que celle des mineurs : c'est le monde des géologues. » Je ressens effectivement la différence, notamment dans les présentations, mais souligne qu'il y a de nombreux points communs. « Oh oui, c'est comme à la maison ! »

Les individus soutenant le renouveau minier ont pour la plupart en commun d'arriver au terme de carrières professionnelles dont l'intégralité a été effectuée, quand cela fut possible, dans le domaine minier (administrations, organismes techniques d'Etat, sociétés multinationales, universités, fédérations). Ils ont connu la « grande époque », telle qu'ils la nomment, de l'activité minière en France et dont ils parlent avec nostalgie, avant d'avoir été forcés à se reconvertir : à l'international (multinationales minières à l'étranger), dans le secteur nucléaire, dans le domaine des carrières, ou encore dans le domaine de la gestion de l'après-mine et des risques. Ainsi, ayant effectué et/ou terminé leurs formations à un moment où les activités minières se trouvaient largement diminuées en Métropole, ils ont pour la plupart vu s'éteindre, avec déception, les activités extractives sur le sol français. Dans ce cadre, l'annonce du renouveau minier a pour certain constitué une dernière opportunité pour travailler dans l'ouverture de mines sur le sol métropolitain, une sorte de dernière aventure minière au moment ou à l'approche de la retraite.

Une autre caractéristique de l'élite minière tient dans l'occupation de positions globalement élevées, par les individus qui la composent, dans la hiérarchie de leurs structures respectives : ce sont autant de postes de direction, à hautes responsabilités, au sommet des hiérarchies organisationnelles, ou bien de positions d'interface. Surtout, ils se trouvent être, pour une partie importante d'entre eux, multipositionnels¹² dans le secteur minier : ils occupent différentes positions simultanées au sein de structures, publiques comme privées¹³, qui ne remplissent pas les mêmes fonctions. Certains parcours professionnels sont par ailleurs caractérisés par le phénomène de « pantouflage », connu pour les ingénieurs du corps des Mines (Joly, 2012). Il désigne « le départ de fonctionnaires vers le secteur privé afin d'aller exercer des métiers du commerce, de l'industrie ou de la finance au service d'entreprises et d'intérêts privés » (Rouban, 2002, p.45), mais il peut aussi s'agir d'aller-retours entre les deux secteurs¹⁴, permettant une capitalisation des ressources obtenues de part et d'autre de ces positions.

¹¹ E12 : retraité, ex-Areva.

¹² Ces multipositionnalités peuvent être observés à partir de l'Annexe 1, qui récapitule les positions de chacun.e des enquêtés.e.s.

¹³ La ligne de démarcation entre ce qui relève du public et du privé n'étant pas toujours nette, considérant non seulement la privatisation de certaines entreprises publiques (exemple d'Elf-Aquitaine, transformée en Total puis privatisée), mais aussi le phénomène inverse où des sociétés nationales ont intégré des branches auparavant privées. (Joly, 2012)

¹⁴ Pouvant intervenir en cours comme en fin de carrière, il n'implique en effet pas forcément de quitter le corps d'affectation. Nous suivons par ailleurs Rouban lorsqu'il précise qu'il s'agit « d'un acte impliquant une certaine volonté de rompre avec la carrière administrative et non pas d'un stage ou d'une mobilité professionnelle provisoire. » (ibid.)

Ces individus circulent aussi entre l'échelle régionale, nationale et internationale, avec de nombreux séjours à l'étranger, dans le cadre d'explorations minières, d'ouvertures de mines ou bien de séjours diplomatiques. Malgré quelques reconversions forcées, ces circulations entre de multiples positions possèdent pour trait commun leur lien, plus ou moins direct, avec la gestion des affaires relatives au sous-sol. Les individus de l'élite minière apparaissent professionnellement interchangeable dans ce domaine : cartographie géologique, prospection minière, secteur des déchets nucléaires, mise en sécurité des mines, etc.

Ces circulations plurielles permettent en partie d'assurer une forme de continuité entre les intérêts du secteur public et privé ; une continuité que l'on retrouve dans le cas du renouveau minier où, nous le verrons plus loin, la définition comme les débats autour de cette politique s'effectuent de façon conjointe entre ces différents secteurs. En outre, la multipositionnalité rend possible « la réalisation simultanée de deux types de travail idéologique apparemment contradictoires bien qu'également nécessaires » (Boltanski, 1979, p.25). Tout d'abord, elle favorise la circulation des langages et donc la production de problématiques communes, contribuant par-là « au travail d'intégration de la classe dominante en produisant chez ses membres un sentiment de familiarité et de solidarité » (*ibid.*). Ensuite, elle a pour effet de complexifier la trame du tissu social, puisque les circulations entre les positions occupées par les individus n'apparaissent pas de prime abord dans l'espace public. De cette manière, elle tend à naturaliser le travail idéologique, « brouillant la relation entre les positions sociales et les prises de position idéologiques ».

Les multipositionnalités des individus de l'élite minière ont été schématisées (Annexe 1), en fonction de leurs structures d'appartenance et des organisations qui œuvrent en faveur du renouveau minier. Elles sont également exemplifiées ci-dessous, à travers la description d'une trajectoire idéale-typique de l'élite minière, donnant à voir les circulations entre privé et public à diverses échelles ainsi que l'interchangeabilité dans le domaine souterrain.

Parcours idéal-typique d'un individu de l'élite minière

Diplômé de l'Ecole des Mines de Paris avec une option géologie, il rentre dans l'administration française par une voie d'accès au corps des Mines. Il démarre sa carrière dans l'administration publique avec une mission d'ingénieur d'exploitation minière, puis avec un poste de direction dans une Ecole des Mines de région, exercé conjointement à celui de responsable des titres miniers dans un service déconcentré de l'Etat (DRIR). Il entre par la suite au BRGM, où il réalise de nombreuses explorations minières ainsi que du management stratégique à l'échelle internationale. Il est amené à participer aux discussions sur la privatisation d'une partie du BRGM et assiste à son échec en tant qu'exploitant minier. Il quitte finalement le bureau pour rejoindre une multinationale du secteur minier, au sein de laquelle il supervise des projets d'exploration.

Il revient dans les années 2000 au sein de l'administration française, cette fois dans le contrôle environnemental de l'industrie, avec des postes de direction régionale de DRIR puis de DREAL. Les services déconcentrés de l'Etat se retrouvent à cette époque, en partenariat avec le BRGM, en charge de « l'après-mine » suite à la fermeture de la majeure partie des exploitations minières en Métropole. Il termine sa carrière dans les années 2010 au sein du Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGEJET) qui donne, entre autres, le dernier avis sur les propositions d'attribution de titres miniers en France, avant la signature du Ministre de l'Industrie. Il participe à la politique de renouveau minier à travers le Comes (Comité pour les métaux stratégiques) qu'il est amené à piloter, aux travaux sur la réforme du Code minier puis sur la « Mine responsable ».

Son départ à la retraite le mène à rejoindre la Société de l'Industrie Minérale (SIM), déjà fréquentée plus jeune, cette fois avec un titre de coordinateur régional. Il retrouve également le secteur industriel, avec des postes à responsabilité au sein de deux jeunes sociétés minières ayant déposé des PERm en Métropole dans le cadre du renouveau minier.

3. Une élite instituée par certains imaginaires de l'espace : du pouvoir de révéler la nature, ou le monde comme un vaste champ de conquêtes géologiques

Comme nous l'avons précédemment souligné, l'élite minière puise aussi ses caractéristiques dans une culture professionnelle minière commune. Les individus qui la composent présentent des formes de filialité du fait de la similarité des valeurs qui composent leurs milieux professionnels. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est par exemple qualifié de « maison mère »¹⁵, tandis que certains géologues sont désignés comme les « pères »¹⁶, connus et reconnus par tou.te.s. Ces appartenances et références communes sont ancrées dans le partage des savoirs, des compétences ainsi que des expériences qui, si elles divergent d'une profession à l'autre (depuis la prospection géologique et la mise en carte des ressources minières, jusqu'à la fermeture de la mine et en passant par l'organisation de son exploitation), sont orientées autour d'un objectif similaire : l'extraction des ressources contenues dans le sous-sol. C'est une expérience spatiale commune que partagent les individus composant l'élite minière, celle d'une maîtrise poussée de l'espace, ancrée dans toutes les étapes de la construction d'un lieu d'extraction : depuis l'arpentage du territoire qui vise à en décrire finement les formations sous-terrestres, jusqu'à l'extraction à grande échelle des matières naturelles contenues dans le sous-sol.

Cette appropriation du sous-sol « ne saurait être mise en œuvre sans intégrer une diversité de productions cognitives et symboliques », et l'appartenance à l'élite minière s'ancre aussi plus spécifiquement dans certains imaginaires du sous-sol, de l'espace, du territoire (Revol, Wunenburger & Mohebi, 2019). Les imaginaires participent de la formation des collectifs et des groupes sociaux en ce qu'ils nourrissent une relation émotionnelle et affective, qui structure l'expérience au monde et lui donne sens, puis parce qu'ils possèdent une dimension matérielle : leurs contenus enclenchent des comportements et des actions, qui nourrissent eux-mêmes en retour la substance de l'imaginaire (Debarbieux, 2015). L'élite minière partage une certaine manière d'appréhender le territoire et de considérer ses qualités. Se mêlent une vive passion pour tout ce qui touche au monde de la mine et de l'industrie minière, pour la discipline géologique qui permet d'expliquer les formations terrestres, puis pour la création de valeur associée à l'extraction de matières de toutes sortes contenues dans le sous-sol.

Carnet de terrain. 13 décembre 2018. Journée d'étude du Rex Mine & Société.

C'est l'heure du cocktail et je me joins à trois professeurs de l'Ecole des Mines de Paris. Ils semblent connaître d'assez près la mine de Salau. J'apprends qu'il y ont effectué plusieurs séjours, pour leurs recherches personnelles, dans le cadre de voyages avec leurs étudiants ou plus anciennement dans le cadre de leurs propres études. Mes questions ont lancé une discussion autour de l'exemplarité du gisement. Récemment encore, les parois brillaient de mille feux sous la lampe qui éclaire le tungstène, révélant une véritable constellation dans l'une des galeries de l'ancienne mine. L'un possède encore un échantillon des années 1970. L'autre rétorque qu'il détient la plus belle collection de roches issues de ce gisement. Les yeux des passionnés brillent aux évocations des trouvailles extraordinaires du géologue, liées à une connaissance précise et ingénieuse des formations sous-terrestres.

Dans la bouche des géologues comme des ingénieurs miniers, la terre devient un trésor et le monde est envisagé comme un immense champ de conquêtes géologiques. « C'est une province à tungstène. »¹⁷ Le territoire est appréhendé au travers des ressources contenues dans son sous-sol, de la même manière qu'il est d'ailleurs représenté sur les cartes géologiques de toutes sortes : les

¹⁵ E16-17-18 : entretien collectif avec trois membres du BRGM.

¹⁶ E12 : retraité, ex-Areva.

¹⁷ E7 : géologue retraité, ex-BRGM/Variscan Mines.

variations de l'espace n'apparaissent qu'à travers celles des couleurs, qui correspondent aux multiples formations géologiques et aux matières premières qu'il renferme. Les savoirs géologiques confèrent à ceux qui les maîtrisent une compétence spécifique : celle de « lire les cailloux » (Braun, 2000) et la nature de façon plus générale ; soit le pouvoir de révéler ce qui resterait autrement caché, de conférer des propriétés à ce qui apparaît comme autant de roches sans intérêt pour la plupart des êtres humains. Les géologues sont les premiers étrangers à connaître le topos du territoire qu'ils parcourent de fond en comble, arpentent dans les moindres détails afin d'en décrire les formations et d'en découvrir les potentielles ressources, avant de les mettre en carte et à disposition de l'Etat, des sociétés minières ou plus anciennement des administrations coloniales. Ils s'approprient le territoire de façon fine à l'aide de la connaissance qu'ils acquièrent au fil de leur arpentage, et qui leur confère une légitimité que nul autre ne possède. « Explorations géographiques, inventaires scientifiques et entreprises de cartographie vont généralement de pair et accompagnent ou précèdent les opérations de contrôle ou de conquêtes militaires. » (2014, p.5) Les géologues constituaient ainsi un soutien aux administrateurs des colonies, ces derniers appréciant les relevés d'itinéraires qu'ils effectuaient, dans des pays où l'établissement de cartes régulières était peu avancé (Chermette, 1995). Ils furent aussi souvent les premiers à dénoter certaines « curiosités naturelles ».

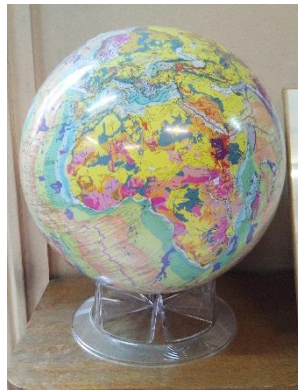


Figure 1. Mappemonde des formations géologiques. Photo prise à la Société Géologique de France en juin 2019. Source : P. Massé

Les individus de l'élite minière apparaissent ainsi comme des médiateurs entre les humains et la matière : ils possèdent le pouvoir de « faire émerger les propriétés de la matière » (Raffestin, 1980). C'est une capacité d'homogénéiser, de catégoriser, de mesurer – « les ressources se doivent d'être calculées rigoureusement, c'est le futur trésor de l'entreprise » (Polak, 2016) – mais aussi de « sentir »¹⁸ le territoire. Le géologue se définit comme « homme de terrain, proche des gens, de la nature et dont il connaît les grands cycles géologique et biologiques », celui qui « est toujours et restera le seul lien entre un objet naturel et la science dure qui lui permet d'interpréter cet objet et de le commander » (Polak, *ibid.*). Ce pouvoir originel renvoie en partie à l'idéal de la maîtrise de l'homme sur la nature, lié à la civilisation technicienne « qui permet de repousser les limites de la profondeur » (Revol, Wunenburger & Mohebi, 2019, p.88). La détention commune de ces savoirs, dont la spécificité, la scientificité comme l'importance sont mises en avant, mènent les individus de l'élite minière à s'auto-appréhender comme un groupe particulier parmi la société, à posséder un « esprit de corps élitaire » caractéristique de la noblesse d'Etat (Bourdieu, 1989). En témoigne l'expression du « commun des mortels » qui revient souvent dans les discours : elle divise la société entre, d'une part, une grande majorité dont la méconnaissance des problématiques géologiques est soulignée, puis

¹⁸ E1 : ingénieur retraité, ex-Charbonnages de France/BRGM/Variscan Mines.

d'autre part une minorité d'individus à-mêmes d'appréhender l'importance des métaux et des formations terrestres, et donc du renouveau minier.

Ce sentiment de légitimité provient aussi des conditions difficiles dans lesquelles les géologues, et avant eux les ingénieurs des mines exercent leur travail. Ils naviguent dans des milieux envisagés comme « inconnus », « déserts », « vides », qu'ils sont les premiers étrangers à explorer. L'imaginaire spatial de l'élite minière s'articule autour du rapport centre/périphérie, définissant le proche et le lointain à travers une certaine forme d'exotisme qui attribue une valeur particulière à ce qui est considéré inconnu, en dehors de la civilisation occidentale. « On a cartographié là où personne n'était allé avant à l'époque. Le sud de la Guyane, c'était une zone blanche. [...] Il y avait un trou, et donc nous avons été les premiers à y retourner et à cartographier. Donc c'était ça, l'aventure... »¹⁹. Les registres de l'« épopée »²⁰, de l'exploration ou encore de la conquête sont centraux dans leurs discours : les individus content leur vie comme une aventure, à travers les voyages variés effectués dans des pays étrangers, pour réaliser des relevés topographiques et à terme, les cartographier. Ils ont pour la plupart beaucoup voyagé, dans des situations qualifiées d'exotiques comme de dangereuses, et nécessitant un savoir-faire spécifique : « La cartographie dans les marais du Congo, ce n'est pas si simple... [...] Donc il y a une bonne logistique et tout un savoir-faire derrière. »²¹. « Alors le BRGM, ça payait mal, mais on avait un travail passionnant. Et j'ai pu visiter comme ça, je dirais, des dizaines et des dizaines d'endroits, qu'on pourrait qualifier d'exotiques. »²². Un enquêté raconte qu'il « [s]'occupai[t] beaucoup du monde entier »²³. Cet imaginaire du lointain et du proche s'inscrit dans ce qu'ont montré J.-H. Henry, J.-L. Marcot et J.-Y. Moisseron (2011) quant à la figure du désert, qui se déploie dans l'univers du rapport nature-culture comme « l'antipode de l'espace civilisé ». Cet imaginaire nourrit simultanément des formes d'exaltation devant une nature considérée sublime autant qu'exotique, car différente de celle de la France, ainsi que des « fantasmes développementistes » visant l'exploration, la conquête et la mise en valeur de ces territoires. « La science de l'ingénieur français transformera le désert » (Académie de Lyon, 30 juin 1857, cité par *ibid.*). J. Aldhuy (2007) parle quant à lui d'un « imaginaire géographique de la disqualification », qui projette les désirs, les valeurs de ses auteurs, et nourrit les rapports de pouvoir entre eux et les objets décrits.

Les individus de l'élite minière partagent ainsi des imaginaires de l'espace, enracinés dans les savoirs géologiques et miniers ainsi que dans les expéditions à l'étranger qui fondent en partie leurs expériences professionnelles. Ils participent de leurs implications à titre individuel et collectif dans le secteur minier de façon générale, et dans la relance minière de façon plus spécifique. Ancrée dans les disciplines de la géologie et de l'ingénierie minière, la manière qu'ils ont de lire la nature et le territoire a en retour conditionné des formes de rationalité politique (Braun, 2000). Elle a participé de l'institution des rapports entre géologie et gouvernementalité dans le premier régime régulateur de l'Etat (Lamy, op.cit.). Mais elle se trouve aussi au cœur de « l'ordonnement administratif de la nature et de la société », l'un des quatre éléments de « l'ingénierie sociale dirigée par l'Etat pour organiser la vie » (Scott, 2021). Appréhendant le territoire sous l'angle de ses ressources naturelles et le cartographiant, l'élite minière participe de cet ordonnancement du monde. Elle rend lisible et standardise le monde social comme le monde naturel, à travers une lecture qui tend à occulter les interactions humaines préexistantes. Or il y a un enjeu à rendre la nature décriptable : celle-ci devient manipulable, gérable, administrable. Les imaginaires de l'espace de l'élite minière mettent ainsi en lumière certaines manières de représenter le territoire, la nature comme les sociétés, qui contribuent

¹⁹ E7 : géologue retraité, ex-BRGM/Variscan Mines

²⁰ E9 : retraité ex-IMERYS.

²¹ E20 : géologue structuraliste, BRGM.

²² E7 : géologue retraité, ex-BRGM/Variscan Mines.

²³ E10 : ingénieur du Corps des Mines retraité.

en retour à la consolidation de l'Etat à travers l'amplification de son contrôle sur le territoire. Ces manières de considérer l'espace ont été historiquement constituées, et on observe une forme de transcendance dans la transmission des imaginaires de l'élite d'une époque à l'autre. Ces continuités s'observent aussi au travers des arènes et des institutions dans lesquelles circulent les individus de l'élite minière.

4. Pouvoir d'agir de l'élite minière : des circulations dans une multiplicité d'arènes favorisant l'enchevêtrement public-privé et l'action publique à la marge

L'élite minière circule dans deux types d'arènes²⁴, possédant des fonctions à la fois distinctes et nécessaires à la mise en place du renouveau minier comme à l'influence plus globale sur la gestion des ressources minérales. Certaines arènes « fermées »²⁵ ciblent majoritairement le secteur minier et lui permettent de construire ses intérêts en commun, de les renouveler au travers des rencontres. Tandis que des arènes publiques et/ou institutionnelles jouent le rôle d'une mise en correspondance de ses intérêts avec ceux d'autres élites, et lui octroient un pouvoir d'influence sur l'action publique.

La restructuration des arènes « fermées » dans le cadre du renouveau minier

Si certaines des arènes fermées de l'élite minière sont anciennes, les annonces du renouveau minier ont contribué à leur relance comme à leur restructuration²⁶. Le monde des fédérations minières se réorganise à la suite des déclarations d'A. Montebourg : la Chambre Syndicale des Industries Minières (CSIM) a retrouvé une activité foisonnante au moment où elle allait disparaître²⁷, tandis que la Fédération des métaux non ferreux (FEDEM) fusionne avec la Fédération Française de l'Acier) pour former A3M (l'Alliance des minerais, métaux et minéraux) afin d'avoir plus de poids auprès des pouvoirs publics²⁸. Un renouvellement des formations s'opère dans certaines Ecoles des Mines (par exemple celle de Nancy), afin d'appréhender autrement les problématiques rencontrées par l'industrie minière. La Société de l'Industrie Minérale (SIM), ancienne société savante issue du XVIII^e siècle, offre de nouveau une place pour les miniers au sein de son Congrès-exposition annuel, dominé par le secteur des carrières depuis l'abandon des dernières mines. Elle organise depuis 2014 et en partenariat avec

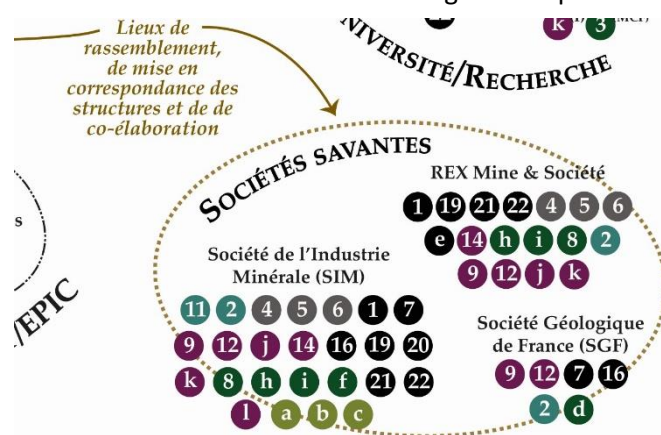


Figure 2. Extrait de l'Annexe 3 : le rassemblement de l'élite minière au sein d'arènes fermées. (P. Massé)

²⁴ Cf. Introduction de l'ouvrage.

²⁵ Définies comme étant constituées autour de « communautés épistémiques », « ou plus largement d'un régime de vérité dominant, qui impose aux débats ce qui est faisable ou impossible, bien ou mal, juste ou injuste. » (Introduction, p.13 ; Zittoun et Chailleux, à paraître)

²⁶ E8 : MCF de l'Ecole des Mines de Nancy.

²⁷ E6 : Ex-A3M.

²⁸ E5 : déléguée générale, A3M.

l'OSUC d'Orléans les Journées « Mine en France », avec des thèmes tournent autour du renouveau minier, et dont la session de 2019 s'est tenue dans les locaux de la Société Géologique de France, tout aussi ancienne ; les deux sociétés savantes se sont récemment rapprochées²⁹.

Aux côtés de ces restructurations, il convient de s'attarder sur deux arènes qui jouent spécifiquement un rôle majeur dans la relance minière : la Société de l'Industrie Minérale (SIM) et le récent Réseau d'excellence (REX) « Mine et Société » qui, s'ils poursuivent des objectifs différents, possèdent des fonctions similaires, en ce qu'ils sont côtoyés par la quasi-intégralité des individus œuvrant pour la relance minière (cf. Annexe 3). La SIM a été fondée en 1855 à Saint-Étienne par l'ingénieur général des mines franco-suisse Louis Grüner. Ses actions sont diverses : mise en réseau des professionnels des mines et des carrières, partage de connaissance à travers deux revues, organisation de visites de terrain, etc. Depuis 2011, en partenariat avec le Comes et le BRGM, elle joue aussi un rôle de veille stratégique et de prospective autour des besoins de l'industrie française en substances minérales. Elle organise depuis 1952 son congrès-exposition, rendez-vous annuel incontournable pour l'ensemble de la profession.

Alors que ses membres tiennent à la définir comme une « société savante », la distinguant du lobby ou du syndicat et soulignant son absence de « positionnement », ils décrivent par ailleurs les situations diverses dans lesquelles elle dévoile d'autres fonctions.

« Souvent il y a aussi un représentant de l'administration, qui fait descendre les informations sur les nouveaux textes qui concernent les exploitants. [...] pas vraiment les bruits de couloir, mais ce qu'ils réfléchissent en temps voulu au niveau des Ministères sur le Code minier par exemple, les premiers échos que j'ai c'est par là-bas. Avant de l'avoir par la presse ou par quoi que ce soit. »³⁰

La SIM constitue notamment un lieu de rencontres et d'échanges privilégiés entre les secteur public et privé ; entre la haute-administration, les sociétés du secteur minier et des carrières, les organismes techniques d'État, les fédérations patronales et les universités. À la marge de l'État, les hauts-fonctionnaires possèdent un pied à terre dans les milieux industriels dont ils peuvent « sentir la température » et faire remonter les intérêts. Quant aux acteurs du secteur privé, les lieux d'échanges que leur procure la SIM sont un moyen de contact avec les Ministères et les administrations en charge de leur champ d'action, ce qui leur permet de faire remonter au sein de l'État les problématiques qu'ils rencontrent de même que leurs requêtes ou encore des retours d'expérience sur la législation. Ils sont convoqués par l'État au sein de certains groupes de travail – par exemple sur la réforme du code minier – au titre de leurs sociétés et/ou au titre de la SIM. Ils sont de cette manière au courant des dernières actualités en matière de législation de même qu'ils ont la capacité d'influer sur ces dernières. Le déblocage de la signature du PERm de Couflens-Salau (09) déposé par Variscan Mines s'est fait au cours de la 65^e édition, comme le raconte le responsable du bureau en charge de l'instruction des titres miniers au sein de l'État : « Je me rappelle, je sais où j'étais quand on a négocié avec l'opérateur. J'étais à Grenoble, au Congrès de la Société de l'Industrie Minérale, et on a passé des heures à discuter de ce qu'on voulait qu'ils mettent. [...] Donc ça a été réglé. » (E2).

Le Réseau d'excellence « Mine et Société » joue une fonction similaire de rencontre, bien que les contenus soient différents. D'abord informel, il s'est ensuite constitué en tant que réseau d'excellence en 2017 autour de cinq membres fondateurs (Mines Paris Tech, Mines Nancy, IMT Mines Alès, École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy, Armines) afin de relancer et de renouveler les formations dans le secteur minier. Au-delà d'une nouvelle appréhension des problématiques minières dans leur interaction avec la société (Massé, à paraître), le réseau exerce aussi une fonction de rencontre entre

²⁹ E12 : retraité, ex-Areva.

³⁰ E21 : ingénieur, Ineris.

les secteurs public et privé. Il a « simplifié les choses » pour le renouveau minier : « Parce que les acteurs, surtout industriels d'ailleurs, quand ils veulent euh, ou même l'administration, [...] quand ils veulent s'adresser à nous, ils s'adressent à une personne, mais en sachant qu'ils s'adressent à tout le monde. »³¹.

La SIM et le REX participent ainsi de la mise en réseau de l'ensemble des acteurs administratifs et productifs faisant partie du monde minier, à travers l'organisation de rencontres privilégiées qui offrent à une pluralité d'individus des espaces de discussion, de débat voire de prise de décision aux marges de l'action publique. Ces arènes mettent en lumière l'importance des relations interpersonnelles comme des lieux d'intimité, tels que les dîners informels, dans certains processus décisionnels concernant le plus haut niveau de l'Etat (Scott, 2012). La SIM et le REX constituent d'ailleurs un levier privilégié pour faire face au manque de volonté qui préside le renouveau minier ainsi qu'à l'inconciliabilité des positionnements auxquels il donne lieu.

La mise en correspondance des élites au sein d'évènements et d'arènes institutionnalisées

Au-delà des relais stratégiques que constituent les arènes confinées de l'élite minière, les individus qui la composent influent aussi sur l'action publique à travers la participation à des arènes plus ouvertes, que constituent certaines instances décisionnelles et institutionnelles. Nombre d'entre eux ont participé aux débats sur la réforme du Code minier (17/22) ainsi qu'aux travaux sur la notion de « Mine Responsable » (13/22), ou encore aux débats organisés en 2016 par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) – un organe d'information commun à l'Assemblée Nationale et au Sénat qui a pour objectif d'informer et d'éclairer les décisions du Parlement – autour des terres rares (7/22). Ils sont convoqués dans ces instances à divers titres, qui parfois se recoupent : ceux de leurs structures professionnelles respectives, des sociétés savantes auxquelles ils

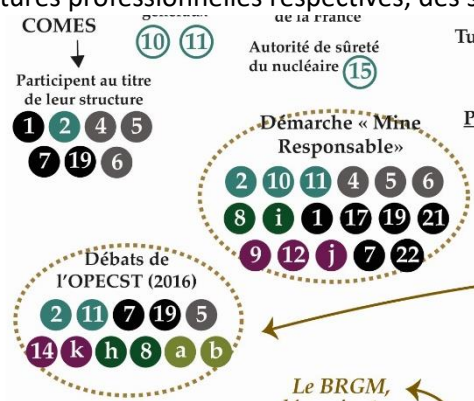


Figure 3. Extrait de l'Annexe 3 : la participation de l'élite minière aux arènes institutionnelles et décisionnelles. (P. Massé)

appartiennent, ou encore du fait de leur expertise reconnue à titre individuelle. En outre, ces instances ont pour spécificité de rassembler des acteurs à la fois productifs et administratifs au-delà de l'élite minière, témoignant d'une co-définition et d'une co-production de la politique de renouveau minier.

Au-delà de ces instances plus traditionnelles en matière d'action publique, ce sont aussi les évènements organisés par les structures d'appartenance de l'élite minière qui constituent des lieux importants de rassemblement entre différents types d'élites et participent de la mise en correspondance de leurs intérêts. Prenons ici pour exemple la deuxième édition du colloque annuel

³¹ E8 : MCF en géologie, Ecole des Mines de Nancy.

organisé par la fédération A3M, sur le thème des métaux en lien avec la transition numérique et écologique, qui constitue une arène relativement fermée.

Fragments de compte-rendu du colloque Métal Gagnant, 3/12/2018

Le colloque Métal Gagnant est organisée par la directrice d'A3M qui m'y a conviée. Il se tient toute la matinée au siège du Medef à Paris, et s'organise autour de plusieurs conférences et table-rondes qui convoquent autant de Ministres, de dirigeants d'entreprises, que de hauts-fonctionnaires, à la fois nationaux et européens. L'affiche du colloque met notamment en avant la présence du directeur général de l'Environnement à la Commission Européenne, d'un député LREM, du Président de la Région Hauts-de-France, de la secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique et Solidaire, ainsi que du Président du Medef.

« Ah, bah on retrouve toujours les mêmes ! [rires] » Au cours de la pause, chacun.e effectue des arrêts successifs pour des salutations d'ordres variés. De façon globale, les individus ne se rencontrent pas mais se retrouvent. Ils se connaissent déjà et paraissent, soit déjà très proches – ce sont autant de tapes sur l'épaule que d'embrassades –, soit se connaître pour les intérêts qu'ils partagent.

B. Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique, clôture la matinée : « [...] mon Ministère est ouvert et je suis toujours prête à continuer au dialogue pour qu'ensemble, nous nous donnions les moyens d'accélérer l'économie circulaire en France. »

Ce colloque joue un rôle spécifique, en parallèle d'autres événements qui participent plutôt du partage des intérêts de l'élite minière : il vise la mise en correspondance de ses individus avec d'autres élites provenant des champs économique et politique. La fédération A3M s'assure de cette manière de la représentation des intérêts du secteur minier auprès de certains élus et hauts-fonctionnaires d'Etat, mais aussi à l'échelle de la Commission Européenne. Les familiarités observées entre les participants témoignent de réseaux de connaissance déjà ancrés, et d'une forme de routine dans la définition de problématiques communes entre élus, hauts-fonctionnaires et représentants du haut-patronat du secteur minier.

L'étude de ces différentes arènes, auxquelles participent les individus de l'élite minière à des titres variés, témoigne d'une capacité d'agir sur l'action publique dans la durée : par le biais de sociétés savantes anciennes et de structures renouvelées dans le cadre du nouveau minier ; par les convocations dans des instances décisionnelles et institutionnelles de l'action publique ; à travers la représentation des intérêts sectoriels auprès des élus, et assurée par les principales fédérations qui la soutiennent.

5. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), dénominateur commun et pierre angulaire de l'aboutissement du nouveau minier

Le BRGM constitue enfin une structure particulière : à la fois pierre angulaire de la gestion des ressources minérales en France (Chailleux, cet ouvrage) et donc au cœur d'une potentielle relance de l'extraction minière, autant qu'un organisme pivot pour les individus de l'élite minière. La plupart d'entre eux présente en effet des liens resserrés avec le bureau : ils y ont effectué une partie ou l'intégralité de leur carrière (9/22), se trouvent dans des structures qui travaillent de concert avec le BRGM (7/22), fréquentent certains membres du BRGM à titre individuel par le biais d'autres organisations (3/22) ou bien y ont effectué leur thèse (2/22). Le phénomène de « pantouflage » des membres du BRGM est aussi important, avec des aller-retours entre son bureau métropolitain et ses nombreuses filiales au XX^e siècle, certaines désormais privatisées, et/ou des départs vers des multinationales minières.

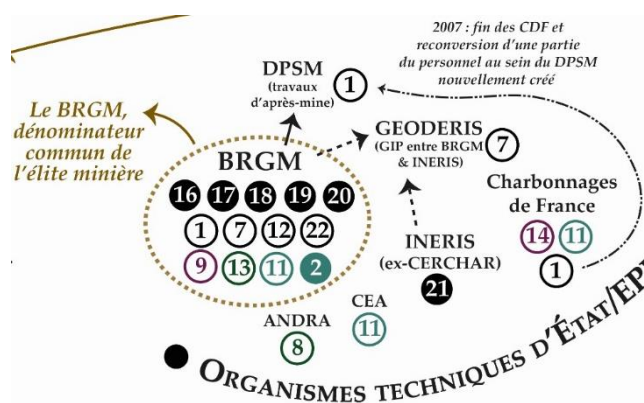


Figure 4. Extrait de l'Annexe 3 : le BRGM, dénominateur commun de l'élite minière. (P. Massé)

Surtout, le rôle du BRGM et de quelques-uns de ses individus est central dans l'aboutissement du renouveau minier. Entre 2007 et 2008, dans le contexte de la hausse généralisée du prix des matières premières minérales qui pousse l'Union Européenne à lancer des réflexions communes, un géologue du BRGM participe, à la fois au titre de sa structure puis du fait de sa position au sein de la FEDEM (Fédération des métaux non ferreux), aux discussions qui ont lieu à Bruxelles³². Ayant effectué l'intégralité de sa carrière au sein du BRGM, ce géologue a connu ses importantes reconversions à partir des années 1990. Au début des années 2000, il est chargé de la création de GEODERIS, un groupement d'intérêt public en partenariat avec l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques)³³ chargé de la gestion des anciens sites miniers. Alors qu'il est déçu de ne plus pouvoir « faire de la mine en France », deux perspectives lui font envisager un contexte favorable à la relance de l'activité minière : la prise de conscience qu'il observe à l'échelle européenne quant aux problématiques posées par les délocalisations des activités extractives ; sa connaissance fine de l'ancien inventaire minier métropolitain réalisé par le BRGM entre 1975 et 1991. Avec l'un de ses collègues, ils se disent pouvoir « développer une dizaine de projets miniers en France, sans problème »³⁴. Le premier géologue prend sa retraite prématurément et quitte le BRGM. Le second, plus jeune, attend d'avoir fondé sa propre entreprise, le bureau ne voyant pas d'un très bon œil leur départ. Son entreprise « E-Mines » finance un logiciel permettant de réactualiser les données de l'ancien inventaire minier, puis, à partir de 2014, une thèse en géologie sur la réévaluation du potentiel de l'ancienne mine de tungstène de Salau en Ariège, en partenariat avec l'OSUC (Observatoire des Sciences de l'Univers)³⁵. Ces deux géologues entreprennent en parallèle plusieurs démarches pour fonder l'entreprise qui déposera une grande partie des Permis d'exploration et de recherche minière (PERm) à partir de 2013 : « Variscan Mines ».

Si leurs tentatives échouent jusqu'en 2012, c'est qu'elles sont confrontées à l'absence de volonté politique en la matière. Un tournant décisif advient avec l'arrivée conjointe du gouvernement de F. Hollande, d'une nouvelle présidence pour le département « Géo-ressources » du BRGM, puis du changement de direction du Bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques qui

³² Entretien : géologue en question (E7).

³³ Une structure elle-même issue de la reconversion de l'ancien centre recherche des Charbonnages de France, le CERCHAR, et qui accueille les anciens ingénieurs forcés à se reconverter à la suite de l'abandon des activités liées à l'extraction de charbon.

³⁴ Entretien : géologue du BRGM (E7).

³⁵ Entretien : géologue fondateur d'E-Mines (E22).

s'occupe, au sein de la DGALN³⁶, de la législation minière, de l'attribution des permis pour le secteur et de l'animation de l'action étatique en la matière. Le haut-fonctionnaire se donne pour objectif, à contre-courant des tendances ministérielles et politiques, de relancer le secteur minier³⁷. Il constitue depuis, au sein de l'Administration, la pierre angulaire de la politique de renouveau minier, l'un de ses rares et véritables soutiens³⁸. Quant au nouveau directeur des géo-ressources du BRGM, après avoir occupé la direction internationale de l'organisme pendant une dizaine d'années, il a entre autres pour mission de revitaliser le domaine des ressources minérales³⁹. Un partenariat informel est noué entre le cabinet du nouveau Ministre du Redressement Productif, A. Montebourg, et la direction « Géo-ressources » du BRGM, qui donnera notamment lieu au projet d'une « Compagnie des Mines de France » (cf. Chapitre 2 de l'ouvrage). Si ce dernier projet échoue, les déclarations d'A. Montebourg ont eu l'effet escompté : le monde minier français se remobilise⁴⁰. Variscan Mines ouvre la voie en déposant les premières demandes de PERm en Métropole, rapidement suivie par d'autres. La junior minière va jusqu'à créer un « appel d'air »⁴¹ auprès de jeunes géologues du BRGM qui partiront y travailler quelques années, jusqu'à l'abandon de la majeure partie des permis.

Ainsi, le dépôt des PERm dans le cadre du renouveau minier a été en partie conditionné par les passages de l'élite minière dans cet organisme, à un moment ou à un autre de leurs carrières. Il s'appuie en partie sur leur contribution et/ou leur fine connaissance de l'inventaire minier métropolitain, réalisé entre 1975 et 1991 par le BRGM et en partenariat avec la SNPA (Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine, ex-Total), en outre récemment réactualisé. En témoigne notamment la superposition de la localisation des PERm issus du renouveau minier avec les surfaces explorées dans le cadre de l'inventaire (cf. Annexe 4). Si l'exemple des deux géologues de Variscan Mines est central, il n'est pas le seul en la matière. Le PERm dit d'Echassières dans l'Allier a en partie pu être déposé grâce à la connaissance du gisement de lithium par l'un des géologues d'IMERYS, l'entreprise détenant le permis. Ce dernier avait travaillé pour le BRGM dans les années 1970, et dans ce cadre déjà effectué des recherches sur le gisement en question. Une connaissance qu'il a remobilisé pour le compte d'IMERYS : « J'avais la mémoire de tout ce qui avait été fait au BRGM donc j'ai repris ma petite sacoche, je suis retourné en Auvergne, dans les archives. J'ai retrouvé les géologues qui avaient travaillé sur ce sujet et on a refait un gros travail d'inventaire de ce gisement. [...] C'est à ce moment-là qu'en 2015 on a déposé le PER. »⁴² Autre exemple, le gisement de tungstène à proximité de la Montagne Noire dans le Tarn et ayant donné lieu à la demande du PERm de La Fabrié, avait lui aussi été découvert dans le cadre de l'inventaire minier dans les années 1970. Le directeur de l'entreprise qui a effectué la demande de permis, « Tungstène du Narbonnais », a travaillé au BRGM pendant une dizaine d'années⁴³.

Le BRGM est donc central, dans la politique de renouveau minier comme dans la gestion des ressources minérales à grande échelle : que ce soit en tant qu'organisme pivot pour la gestion des affaires du sous-sol, ou bien quant au dénominateur commun qu'il constitue pour l'élite minière. Cette centralité est liée à son statut particulier, à savoir qu'il est l'héritier direct du premier régime réglementaire qui organise, bureaucratise et naturalise la science géologique au sein de l'Etat. Né de la

³⁶ Délégation Générale à l'Aménagement, au Logement et à la Nature, au sein du Ministère de la Transition Ecologique. Ce bureau constitue le récent héritier de l'administration des mines issue du XVIII^e siècle.

³⁷ Entretien : haut-fonctionnaire, DGALN (E2).

³⁸ Tels que l'ont affirmé un grand nombre d'enquêtés (E1, E2, E4, E6, E7, E11, E21, entre autres).

³⁹ Entretien : directeur des géo-ressources, BRGM (E19).

⁴⁰ Entretien : MCF, Ecole des Mines de Nancy (E8).

⁴¹ E13 : MCF en géologie, Univ. De Besançon.

⁴² E9 : géologue proche de la retraite, IMERYS.

⁴³ E11 : retraité du corps des Mines, « Tungstène du Narbonnais ».

fusion des anciens bureaux miniers présents dans les colonies et en Métropole dans le cadre du mouvement de décolonisation, il a depuis progressivement regroupé l'ensemble des attributions en matière souterraine (Médioni, 2009). En 1968, soit 100 ans après sa création par Napoléon III, il absorbe le « Service de la carte géologique », outil pionnier et emblématique du premier régime réglementaire qui vise la maîtrise de l'espace sous toutes ses formes (Lamy, 2017). Le travail du BRGM, notamment cartographique, fait écho aux imaginaires de l'espace et du sous-sol de l'élite minière, articulés autour d'une vision du monde comme un immense champ de conquêtes géologiques. Le BRGM produit une sorte de *géologisation* du territoire à grande échelle, au travers d'une mise en visibilité de sa verticalité (Braun, 2000). De ce fait, il favorise la conquête de nouveaux espaces souterrains à l'échelle nationale mais aussi internationale, favorisant la prise de permis d'exploration puis d'exploitation pour les investisseurs miniers, et participant d'une position favorable de l'Etat français dans les réseaux internationalisés d'approvisionnements en métaux. On voit ainsi émerger, au travers de l'étude conjointe du BRGM et de l'élite minière, les relations complexes entre les formes de rationalité politique et la construction sociale de la nature (Braun, 2000).

Conclusion

Ce chapitre, prenant pour point de départ l'étude des individus soutenant la relance minière, a mis en lumière la structuration d'une élite interconnectée entre les secteurs productifs et administratifs. Composée de géologues, d'ingénieurs miniers et du corps des Mines, elle assure en grande partie la gestion des affaires minières. Ses caractéristiques ont mené à la définir comme *élite minière*. Aborder cette élite dans le temps long de son rapport à l'Etat, mais aussi en tant que géographe, a fait émerger un entrelacement historique entre l'exploitation des ressources minières et la formation des Etats modernes. Alors que ces derniers sont trop souvent abordés sous l'angle de leurs configurations purement politiques et institutionnelles (Ruelle, *op.cit*), ce sont certaines caractéristiques matérielles de l'Etat qui ont ici émergé, notamment la manière dont il se construit dans le territoire et dont il le contrôle, à travers la structuration de la gestion des matières premières à grande échelle.

L'élite minière est ainsi ancrée dans certaines dynamiques héritées de l'avènement de l'Etat moderne, qui organise dans son premier régime réglementaire la maîtrise poussée de l'espace, à travers l'articulation spécifique entre la détention de certains savoirs et les formes de pouvoir qui en découlent (Lamy, 2017). C'est une élite du fait des savoirs qu'elle possède : ceux-ci ont été édifiés, valorisés et institutionnalisés par l'Etat, lui servant en retour à construire son édifice administratif, autant qu'à asseoir sa légitimité et sa capacité à gouverner le territoire. L'élite minière présente des logiques d'entre-soi, caractéristiques des grands corps d'Etat (Bourdieu, 1989) et plus largement des professions qui s'exercent dans la proximité avec les arènes de pouvoir et de décision (Baisnée, 2007). Sa structuration donne à voir des formes d'interdépendances entre les acteurs administratifs et productifs qui, si elle assure la définition d'intérêts communs entre l'Etat et l'industrie minière, ne relève pas seulement de la mise en commun d'intérêts individuels et collectifs, mais s'ancre aussi dans le partage de certaines ontologies de la nature. En effet, l'une des caractéristiques de l'Etat tient dans la manière dont il appréhende et organise le territoire, dont il est capable de mesurer, catégoriser, de rendre lisible et contrôlable, donc gouvernable, le monde naturel et le monde social (Scott, 2021). La classification géologique de l'espace opérée par l'élite minière participe de cet « ordonnancement administratif » de la nature et de la société à grande échelle, non seulement sur le territoire métropolitain, mais aussi dans d'autres territoires à l'échelle internationale. Cette dimension internationale se retrouve d'ailleurs dans les imaginaires de l'espace de l'élite minière, articulés autour d'un rapport centre/périphérie, de la conquête du territoire et du registre de l'aventurier qui défriche les espaces inconnus. Ils traduisent la gestion duale par l'Etat français de ses approvisionnements en

matières premières, combinant historiquement l'insuffisante extraction de son propre territoire ainsi qu'un approvisionnement en quantité à l'étranger, et dont le BRGM constitue la pierre angulaire à travers la production de cartes géologiques. Replacer l'élite minière dans le temps long met en lumière la manière dont le pouvoir de l'Etat se fonde et se construit sur le contrôle à grande échelle des ressources issues du sous-sol – et donc plus largement du territoire –, et par là comment se construisent et se transmettent certaines imaginaires coloniaux de la ressource au fil des époques. On voit apparaître la manière dont l'Etat s'institue par et dans le territoire, ou comment il est son territoire (Le Mauff, op.cit.), au travers des façons qu'il a de lire le monde naturel et social.

Bien que l'on parle de *renouveau* minier, on n'assiste donc pas pour autant à un renouvellement, ni des structures administratives, ni des individus impliqués dans le secteur – si ce n'est peut-être de façon récente, avec l'arrivée progressive d'une nouvelle génération. L'élite minière constitue plutôt un témoin de la manière dont perdurent et se transmettent les héritages institutionnels issus de l'Ancien Régime. Or, l'ancrage dans ces configurations anciennes ne semble pas pour autant garantir la pérennité de son pouvoir sur la scène politique. Le fait de disposer d'une position élitaire historiquement ancrée dans l'Etat s'est avéré insuffisant face à l'ampleur des revers qu'a connus le *renouveau* minier. Les causes en sont multiples et imbriquées : l'abandon du secteur minier en Métropole depuis les années 1990 ; un manque de volonté politique – fortement lié aux possibilités d'approvisionnement à l'étranger ; de nombreuses contestations territoriales à l'échelle des PERm, elles-mêmes appuyées sur la montée des préoccupations environnementales. Il faut cependant souligner la capacité de l'élite minière, malgré la diminution apparente de ses capacités décisionnelles, à rebondir, à se renouveler et à s'organiser, en partie à la marge. Ainsi, face aux mobilisations contre le *renouveau* minier, elle tend à revenir à des formes d'organisation néo-corporatistes, tout en produisant un discours qui s'adapte progressivement au référentiel environnemental dominant (Massé, à paraître). Ensuite, alors que la majorité des PERm issus de la première « vague » du *renouveau* minier a fait l'objet d'une annulation, sept nouvelles demandes de permis ont été déposées depuis 2019 (Mineralinfo, 2021). « Variscan Mines » s'est en partie reconverti, à travers l'entreprise « E-Mines », dans la production de cartes départementales recensant les ressources comme les pollutions minières, passées ou existantes (La Dépêche, 2021). En outre, l'activité de cartographie géologique, au cœur du processus de gestion des ressources minières, se poursuit à l'échelle nationale comme internationale, avec des initiatives comme « EuroGeoSurvey »⁴⁴ qui préparent le terrain pour de futures mises en production du sous-sol.

⁴⁴ Cartographie en ligne de l'infrastructure géologique minière à l'échelle de l'Union Européenne, lancée dans le cadre des réflexions autour des approvisionnements stratégiques en 2010. URL : <http://www.europe-geology.eu/>

Bibliographie

- Aldhuy, J. (2007). La transformation des Landes de Gascogne, de la mise en valeur comme colonisation intérieure (XVIII^e-XIX^e siècles) ? *Revue Géographiques des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*. 23, 17-28.
- Andro, G. (2021). Entre Etat moderne et Etat Nation. La conception révolutionnaire du lien souveraineté/territoire en France (1789-1793). *Cahiers d'Agora : revue en humanités*, Numéro 3 – L'Etat et son territoire. [En ligne]. URL : <https://cyagora.cyu.fr/cahiers-dagora-revue-en-humanites/numero-3-letat-et-son-territoire>
- Baisnée, O. (2007). « En être ou pas ». Les logiques de l'entre soi à Bruxelles, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167(1-2), 110-121.
- Bénos, R. (2020). « Imaginaire », notice dans *Dictionnaire critique de l'Anthropocène*, Ed. CNRS, 944p.
- Boltanski, L. (1973). L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe. *Revue française de sociologie*, 14(1), 3-26.
- Bourdieu, P. (1989). *La Noblesse d'Etat. Grandes Ecoles et esprit de corps*. Paris : Minuit, 576p.
- Braun, G., (2000). Producing vertical territory: geology and governmentality in late Victorian Canada, *Ecumene*, 7(1), 7-46.
- Chermette, A. (1995). Avec les pionniers de la recherche minière en Afrique Occidentale Française. *Publications de la Société Linéenne de Lyon*, 64(5), 1-11.
- Debarbieux, B. (1993). Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier. *Espace géographique*, 22(1), 5-13.
- Debarbieux, B. (2015). *L'espace de l'imaginaire. Essais et détours*. Paris : CNRS Editions, 310p.
- Garçon, A.-F. (2017). Archéologie de l'ingénieur libéral : les mines et la technique en France, 1760-1820. *Quaderns d'Historia de l'Enginyeria*, Vol. XV, 225-241
- Gautier, D. & Benjaminsen, T. (2012). *Environnement, discours et pouvoir*. Versailles, France: Éditions Quæ.
- Genieys, W. (2008). Chapitre 1. Pour une approche élitaires du politique. Dans : W. Genieys, *L'élite des politiques de l'État* (pp. 37-67). Paris: Presses de Sciences Po.
- Genieys, W. & Hassenteufel, P. (2012). Qui gouverne les politiques publiques : Par-delà la sociologie des élites. *Gouvernement et action publique*, vol. 1(2), 89-115. doi:10.3917/gap.122.0089.
- Héricart de Thury (1834). François Pierre Nicolas Gillet de Laumont (1747-1834). Inspecteur général au corps royal des mines. Notice nécrologique extraite des *Annales des Mines*, p.523 et suivantes. [En ligne]. URL : <http://www.annales.org/archives/1834.html>
- Joly, H. (2012). Les ingénieurs du corps des Mines dans les entreprises au XX^e siècle. In Garçon A.-F., Belhoste, B. (Eds.), *Les ingénieurs des mines : cultures, pouvoirs, pratiques : colloque des 7 et 8 octobre 2010*. Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique. doi :10.4000/books.igpde.1371.
- Henry, J.-R., Marçot, J.-L., Moisseron, J.-Y. (2011). Développer le désert : anciennes et nouvelles utopies, *L'Année du Maghreb*, VII, 115-147.
- Lamy J. (2017). L'État et la science. Histoire du régime réglementaire (France, XVI^e-XX^e siècles). *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 134, 87-111.

- La Dépêche (2021). Ariège : il crée une carte des ressources minières et de leurs aléas. 5 mars 2021. [En ligne]. URL : <https://www.ladepeche.fr/2021/03/05/ariege-il-cree-une-carte-des-ressources-minières-et-de-leurs-aleas-9410051.php>
- Le Galès, P. & Thatcher, M. (2010). *Les réseaux de politique publique. Débats autour des policy networks*. L'Harmattan, Coll. « Logiques Politiques ».
- Le Mauff, J. (2021). L'invention du territoire : Conscience spatiale et territorialisation du pouvoir (XIV^e – XVI^e siècle). *Cahiers d'Agora : revue en humanités*, Numéro 3 – L'Etat et son territoire. [En ligne]. URL : <https://cyagora.cyu.fr/cahiers-dagora-revue-en-humanites/numero-3-letat-et-son-territoire>
- Marcus, G. E. (1995). Ethnography in/Of the World System : The Emergence of Multi-Sited Ethnography. *Annual Review of Anthropologie*, 24, 95-117.
- Massardier, G. (1997). Le Galès, P. & Thatcher, M. (dir.). *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*. In *Politix*, 10(37), 177-183.
- Massé, P. (à paraître). Des instruments (insuffisants) pour gouverner les critiques adressées au renouveau minier en France métropolitaine. Une articulation autour des référentiels de l'environnement et du territoire. in : Chailleux, S. & Le Berre, S. (coord.). *Gouvernance*, 18.
- Médioni, R. (2009). Le BRGG (Bureau de Recherches Géologiques et Physiques, 1941-1953), premier ancêtre direct du BRGM. *Travaux du Comité français d'histoire de la géologie*, Comité français d'histoire de la géologie, 3^{ème} série, Tome 22, 99-113.
- Nguyen, T. T. T. (2014). L'imaginaire colonial français de l'Indochine (1890-1935). Thèse de doctorat en lettres modernes, sous la direction de Tatin-Gourier, J.-J., Université François-Rabelais de Tours, 294p.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2004). La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique. In *Espaces Temps*, 84(86), 38-50.
- Polak, C. (2016). Regard sur cinquante ans de géologie minière : le rôle du géologue dans une entreprise minière d'après André Poughon, *Géologues n°1*, 1966. *Géologues*, 189, 5-6
- Preci, A. (2021). La place du Chaco et de la Patagonie dans le processus de construction de l'Etat-Nation argentin (XIX^{ème} siècle). *Cahiers d'Agora : revue en humanités*, Numéro 3 – L'Etat et son territoire. [En ligne]. URL : <https://cyagora.cyu.fr/cahiers-dagora-revue-en-humanites/numero-3-letat-et-son-territoire>
- Raffestin, C. (2019 (1980)). Pour une géographie du pouvoir, ENS Éditions, 346p.
- Revol, R., Wunenburger, J.-J., Mohebi, F. (2019). L'ambivalence de l'imaginaire du souterrain urbain : comment compenser une expérience angoissante ? *Géographie et cultures*, L'Harmattan, Les dessous de l'espace, 91-104.
- Rouban, L. (2002). L'inspection générale des finances 1958 – 2000. Quarante ans de pantouflage. *Cahier du CEVIPOF n°31 (juin 2002) – L'Inspection générale des Finances 1958 – 2000*. Paris : France.
- Scott, J.C. (2009). *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Paris : Amsterdam, 270p.
- Scott, J.C. (2021). *L'œil de l'Etat. Moderniser, uniformiser, détruire*. Paris : La Découverte, trad. Ruchet, O., 540p.

Site de Mineralinfo (2021). Rubrique "Actualités". URL : <https://www.mineralinfo.org/actualites>

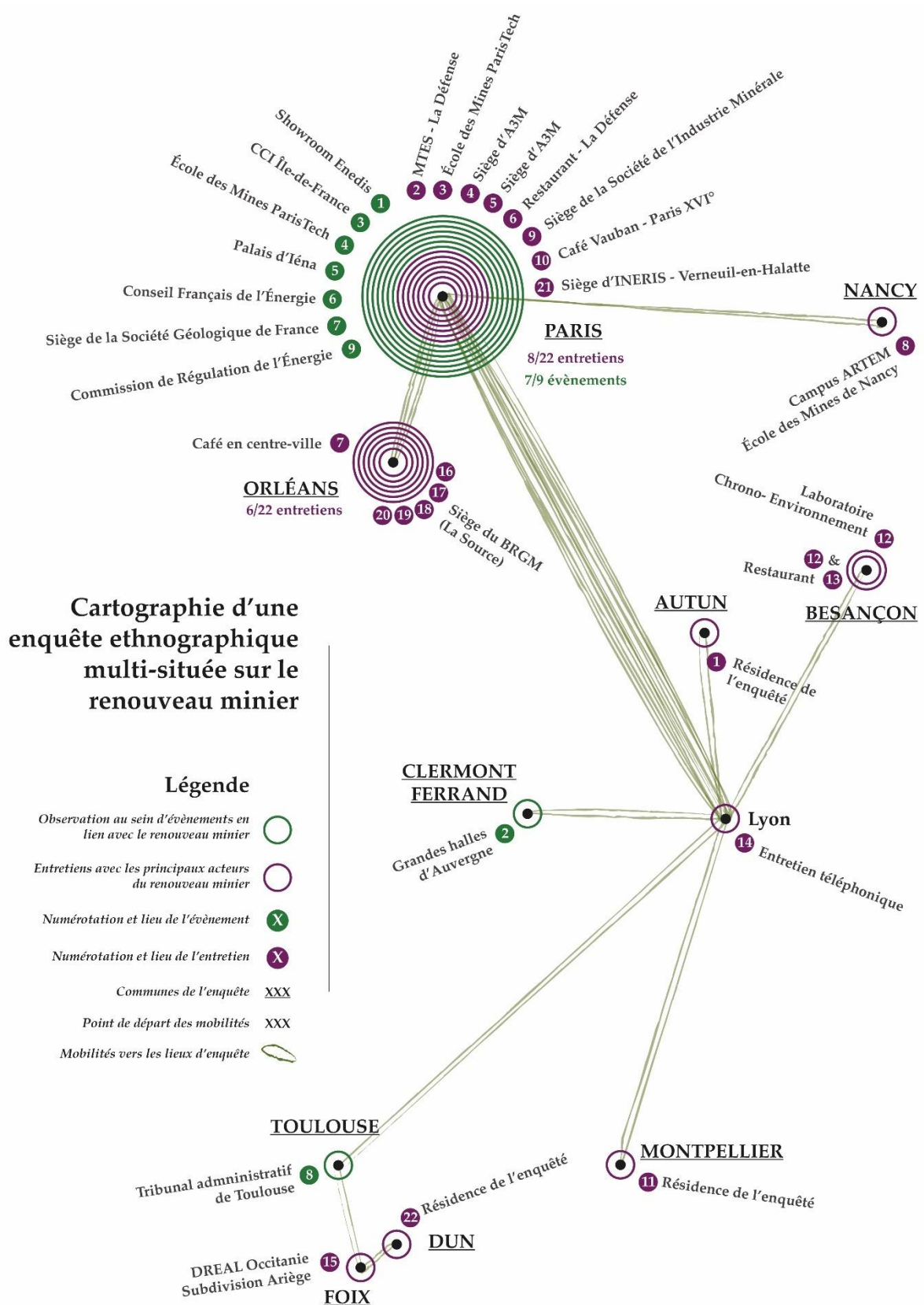
Wright Mills, C. (2012 (1952)). *L'élite au pouvoir*. Agone, 567p.

Annexe 1 – Liste des enquêtés, de leurs positions et structures d'appartenance

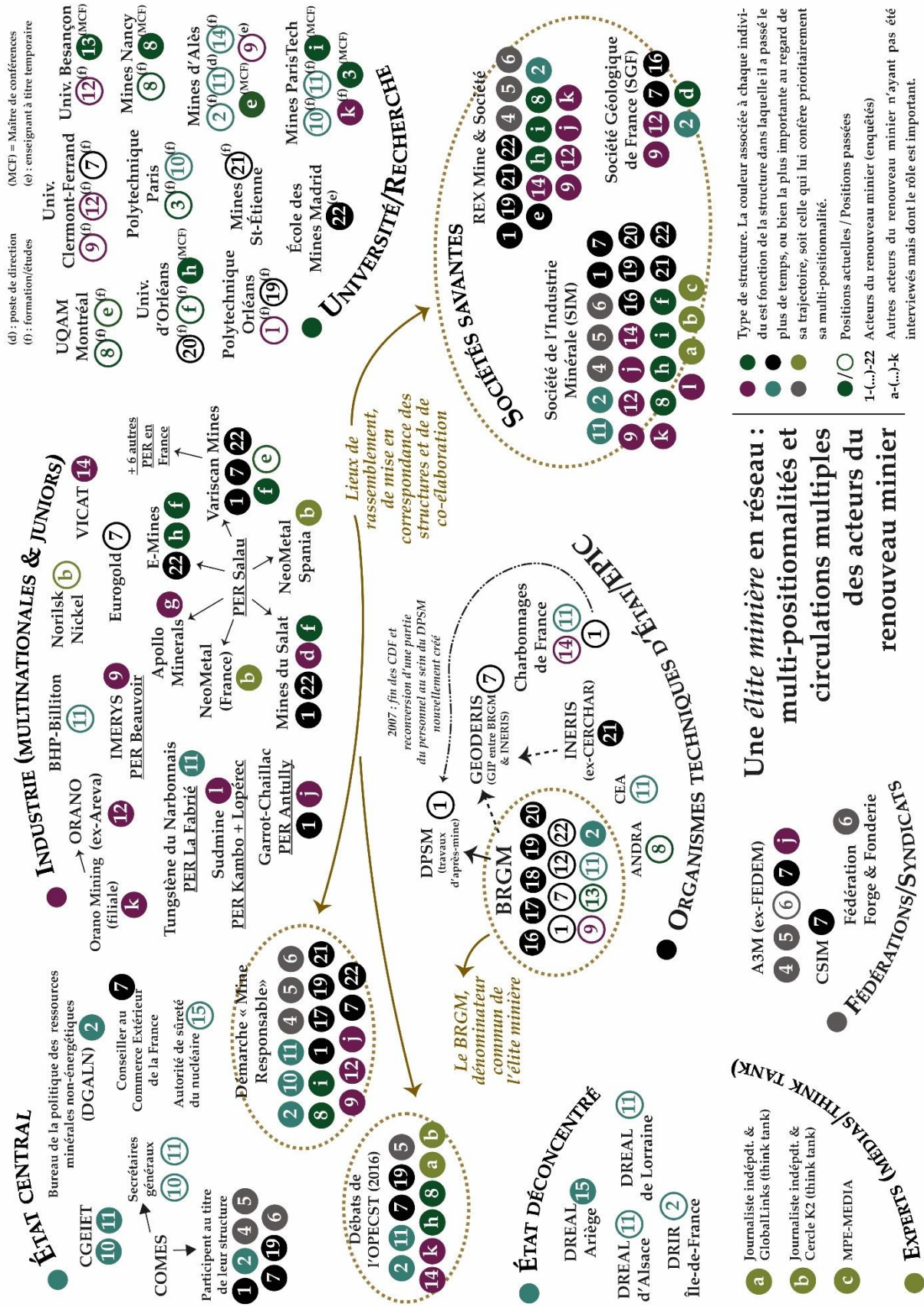
E1	Retraité des Charbonnages de France « Mines du Salat » (PERm de Couflens-Salau (09)) « Sogimines », expertise-conseil dans le domaine minier Membre de la SIM (Société de l'Industrie Minérale) Membre du REX « Mine et Société »
E2	Haut-fonctionnaire du Ministère de la Transition Écologique et solidaire, Délégation généralement à l'Aménagement, au Logement et à la Nature (DGALN) Membre de la SIM Membre du REX « Mine et Société »
E3	Enseignant-chercheur à Mines ParisTech
E4-5	E4 : Délégué générale d'A3M et de la FEDEM. Administrateur élu de la SIM entre 2007 et 2015. Membre du REX « Mine et Société » E5 : Responsable Environnement et Affaires Réglementaires, A3M
E6	Responsable Environnement – Hygiène – Sécurité au sein de la Fédération Forge Fonderie Anciennement Responsable Environnement au sein d'A3M
E7	Retraité Membre de la SIM Membre du REX « Mine et Société » Ex « Variscan Mines » Trésorier de la fédération A3M / Ex-FEDEM Ex-BRGM
E8	MCF à l'École des Mines de Nancy Membre de la SIM Co-fondateur du REX « Mine et Société »
E9	IMERYS – départ en retraite en cours Président du district « Auvergne Limousin » de la SIM Secrétaire général de la SIM et membre statutaire du CA Membre du REX « Mine et Société »
E10	Ingénieur des mines, CGEIET (Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies) Ancien secrétaire général du COMES
E11	Retraité du Corps des Mines, CEGEIET Ancien secrétaire général du COMES « Tungstène du Narbonnais » (PERm de la Fabrié (81)) Président du district méditerranée de la SIM, membre du CA Ex-Billiton / Ex-BRGM
E12	Retraité d'Areva Membre de la SIM Membre de la SGF (Société Géologique de France)
E12-13	Déjeuner informel avec E12 & E13 E13 : MCF au Laboratoire « Chrono-environnement » de l'Université de Besançon

E14	Directeur de l'industrie minière, « Vicat » Président de la SIM depuis 2019
E15	Fonctionnaire. Subdivision « Environnement industriel », Unité interdépartementale Haute-Garonne/Ariège, DREAL Occitanie
E16	Géologue structuraliste, BRGM Membre d'EuroGeoSurvey (Association rassemblant tous les services géologiques européens) Membre de la SIM
E16- 17-18	Entretien collectif E17 (Géologue minier, BRGM) E18 (Géologue structuraliste, BRGM)
E19	Directeur géo-ressources, BRGM Membre de la SIM
E20	Métallogéniste, BRGM Membre de la SIM
E21	Responsable de la Direction des risques, sol, sous-sol, INERIS Membre de la SIM Membre du REX « Mine et Société »
E22	« Mines du Salat » (PERm Couflens-Salau) « E-Mines » Membre de la SIM Membre du REX « Mine et Société » Ex-BRGM

Annexe 2 – Cartographie d’une enquête ethnographique multi-située sur la politique de renouvellement minier



Annexe 3 – Multipositionnalités et circulations de l'élite minière



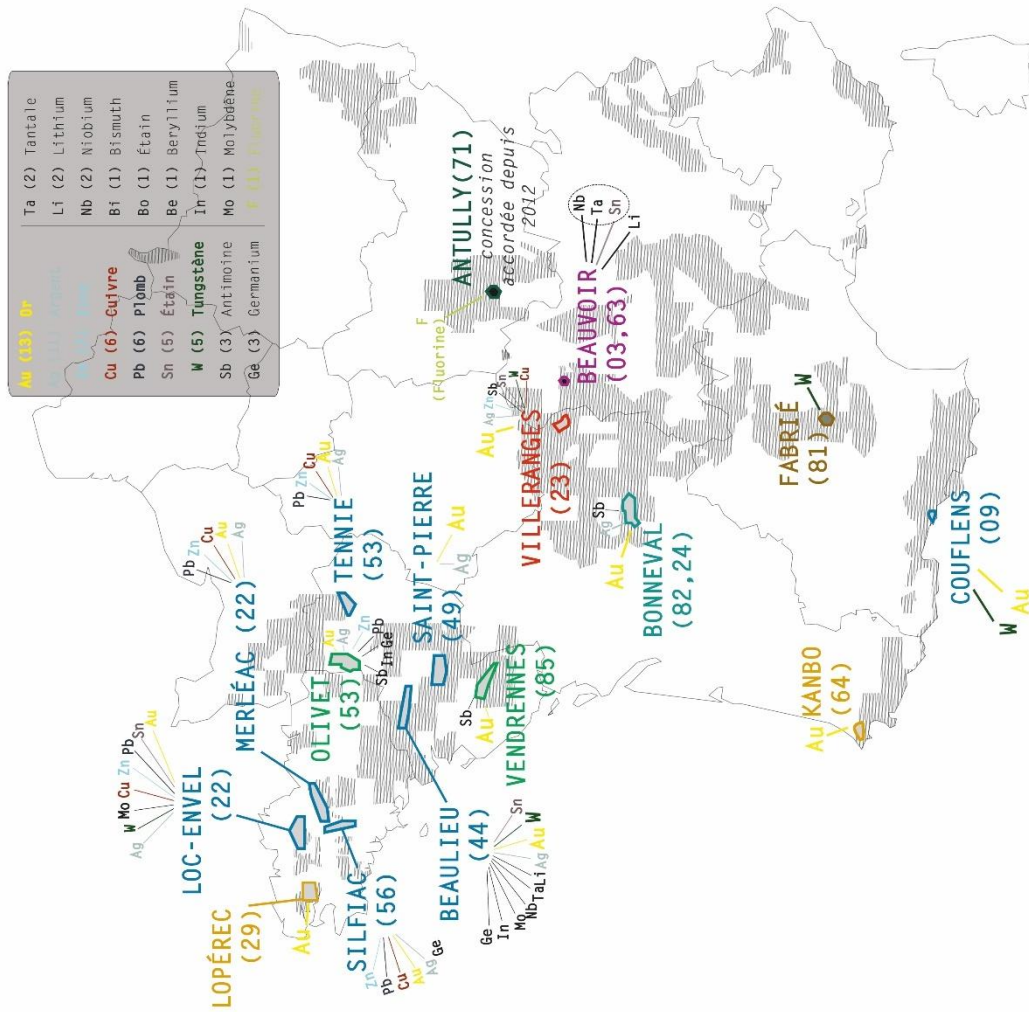
Annexe 4 – Le dépôt des PERM conditionné par des liens avec le BRGM

I. DES PERM LOCALISÉS DANS LES LES ZONES COUVERTES PAR L'INVENTAIRE DU BRGM (1975-1991)

- PERM OCTROYÉ
- PERM EN COURS D'INSTRUCTION
- PERM ABANDONNÉ
- Zones couvertes par l'inventaire minier réalisé par le BRGM & la SNEAP (1975-1991)

II. LES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS JUNIORS A L'ORIGINE DES PERM & LEURS LIENS AVEC LE BRGM

SOCIÉTÉS MINIÈRES Financements/activités	Eventuels liens avec le BRGM
VARISCAN MINES Junior d'exploration minière. Rachetée à 100% par la compagnie australienne Apollo Minerals	Deux anciens géologues partis du BRGM pour fonder une entreprise d'exploration minière
TUNGSTENE DU MARBONNAIS Société d'exploration minière française et détenue à 100% par Russel Brooks Ltd. Afrique du Sud	Le directeur général de l'entreprise a effectué une partie de sa carrière au BRGM
CORDIER MINES SAS Filiale de la société minière australienne Montezuma Mining Company Ltd. (100% des parts)	
COMINOR Appartient à "LA MANCHA", compagnie d'exploration aurifère canadienne (ancienne filiale du BRGM)	Un gisement d'or découvert dans les années 1980. Lors de l'inventaire minier
IMERYS CERAMICS FRANCE Filiale d'IMERYS GROUP, multinationale minière française spécialisée dans les minéraux industriels	Un géologue d'IMERYS a travaillé au BRGM sur la découverte du gisement de Lithium dans les 70s
SGZ FRANCE Appartient à la société "Scotgold resources Ltd" (Australie/Ecosse)	
GARROT-CHAILLAC Négoce et exploitation minière française (bauxite en France, or en Guyane, manganèse au Maroc)	L'ingénieur minier de Variscan Mines est impliqué dans le PERM, il a travaillé en partenariat avec le BRGM toute sa carrière
SUDMINE Société minière d'exploration et d'exploitation française. Exploite de l'or et du coltan en Guyane	Liens inter-individuels entre le porteur de projet et le BRGM (collègues à Polytechnique Orléans)



LE DEPOT DES PERMIS EXCLUSIFS DE RECHERCHE MINIERE CONDITIONNES PAR LES LIENS AVEC LE BRGM (2019)

P. Massé. Données source : BRGM (2011) ; INRA (2014) ; MINERALINFO (2018)